



HAL
open science

Peut-on évaluer objectivement les parlementaires ? Pour une lecture multidimensionnelle du mandat représentatif

Olivier Costa, Awenig Marié

► To cite this version:

Olivier Costa, Awenig Marié. Peut-on évaluer objectivement les parlementaires ? Pour une lecture multidimensionnelle du mandat représentatif. Observatoire de l'éthique publique. 2022. halshs-03919014

HAL Id: halshs-03919014

<https://shs.hal.science/halshs-03919014>

Submitted on 2 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

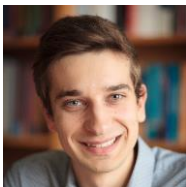
Peut-on évaluer objectivement les parlementaires ?

Pour une lecture multidimensionnelle du mandat représentatif

Note #27
10 juin 2022



Olivier COSTA
*Titulaire des
chaires 'Institutions
européennes' et
'Lobbying
européen'.*



Awenig MARIÉ
*Doctorant en
science politique,
CEVIPOL-ULB*

RÉSUMÉ

Les journalistes sont aujourd'hui peu présents au Parlement. Ses membres ne sont à l'honneur qu'à l'occasion de la présentation par les médias de classements mesurant leur degré d'activité. Ils se sont multipliés à la faveur de la mise en ligne par les assemblées des données relatives à leurs membres. Des organisations de la société civile ont également développé des outils pour suivre en continu les activités des parlementaires. Ils permettent de leur imposer une forme de « redevabilité ». Cette note vise à souligner les limites des outils existants, et propose deux approches alternatives et une série de réformes.

Des classements qui posent de nombreux problèmes

1. Les classements se focalisent sur certains indicateurs, et pas d'autres, et les agrègent sans réflexion méthodologique. Pire, certains pondèrent ces différents éléments, ce qui revient à imposer une vision de ce que les élus sont supposés faire. Or, les électeurs n'ont pas tous les mêmes attentes à l'endroit de leurs parlementaires, et ceux-ci n'ont pas les mêmes opportunités selon leur profil ou les mêmes conceptions de leur mandat.
2. La signification de ces indicateurs questionne. Les élus qui exercent des responsabilités législatives ou des fonctions hiérarchiques peuvent se retrouver en queue de classement alors que leur travail et leur influence sont cruciaux. À l'inverse, les pratiques d'obstruction parlementaire sont excessivement valorisées. L'absence de toute approche qualitative dans les palmarès est donc problématique.
3. Les classements ne tiennent pas compte de certains aspects du mandat représentatif, qu'il s'agisse du travail proprement politique (au sein du parti, auprès de l'exécutif, dans les coulisses...), des interventions dans les médias ou des activités en circonscription.
4. Les médias n'expliquent pas que certaines variations sont liées à des facteurs indépendants de la volonté du parlementaire, comme les caractéristiques de sa circonscription, son appartenance à une commission parlementaire donnée, ou son affiliation à tel ou tel groupe.

Pour une approche plus respectueuse de la richesse du travail parlementaire

Pour dépasser les carences et défauts des classements existants, il convient d'adopter une approche plus qualitative, en prenant en compte deux aspects essentiels de la représentation politique.

1. **La diversité des rôles parlementaires** : les élus endossent différents rôles et on ne peut affirmer qu'un « bon » représentant devrait suivre telle ou telle conception. Son

comportement dépend de multiples facteurs : appartenance partisane, compétences professionnelles, parcours politique, position dans l'institution, centres d'intérêt, conception de la représentation. Il faut donc développer des outils permettant de mieux rendre compte des différentes facettes du mandat représentatif. L'objectif n'est plus de classer les élus sur la base de critères liés au travail législatif, mais de créer des indicateurs catégorisant les élus selon le rôle représentatif qu'ils exercent.

- 2. Les positions des élus et leur congruence avec celles des citoyens :** il faut déterminer si la manière dont les parlementaires se comportent correspond aux attentes, préférences et intérêts des citoyens. Une meilleure information sur le contenu politique et idéologique du travail parlementaire permettrait aussi d'analyser le comportement d'un élu vis-à-vis de son groupe politique ou de son parti. Plus largement, c'est la congruence entre l'opinion politique et les préférences et décisions des parlementaires qui mérite d'être étudiée. Il est nécessaire de disposer d'outils indépendants en ce sens. C'est déjà le cas de « Datan », une plateforme dont l'objectif est d'analyser les positionnements des députés.

NOS 5
PROPOSITIONS EN
RESUME

Peut-on évaluer objectivement les parlementaires ?

1

Rappeler systématiquement la multidimensionnalité du mandat de représentant politique.

Comme cela est fait pour les sondages, les publications relatives aux activités des élus devraient toujours inclure une mention indiquant qu'ils non pas tous vocation à exercer le même rôle et à avoir le même profil.

2

Développer des indicateurs rendant mieux compte de la variété des activités des parlementaires.

Ces outils devraient intégrer des éléments qualitatifs, relatifs notamment à leurs responsabilités dans les chambres, leur groupe, leur parti, pour expliquer aux citoyens le profil adopté par leur propre représentant.

3

Créer des outils pour analyser le travail des parlementaires hors des chambres.

Il faut établir une charte encourageant les parlementaires à rendre leur agenda public, pour permettre une étude de leurs activités en circonscription, dans leur parti, dans les médias. Ces outils

permettraient aussi d'analyser leurs contacts avec les groupes d'intérêts et d'assurer une meilleure transparence de la fabrique de la loi.

4

Développer des indicateurs rendant compte des positions réelles des parlementaires.

Ils devraient rendre compréhensibles leurs positions, notamment lorsqu'ils votent la loi ou rédigent un amendement. Ces indicateurs permettraient aux citoyens de mesurer leur degré de congruence idéologique avec leurs représentants, élément indispensable au bon fonctionnement du lien représentatif.

5

Soutenir les organisations de la société civile impliquées dans le suivi des activités parlementaires.

Pour restaurer le lien de confiance entre les citoyens et leurs élus, il faut que les premiers connaissent et comprennent mieux les activités et les positions des seconds. Les outils pour ce faire doivent être élaborés par des organisations de la société civile, indépendantes des pouvoirs publics et des partis. Il importe néanmoins qu'elles puissent bénéficier de subsides publics via la création d'un fonds spécifique.